



PRISE EN CHARGE DU PATIENT EN HOSPITALISATION A DOMICILE

Des soins hospitaliers à domicile,
qui vous garantissent la qualité d'un service hospitalier
tout en restant chez vous.

Astreinte médicale téléphonique 7j/7 - 24h/24



MODALITÉS D'ADMISSION EN HAD

Délai d'admission : de 24 à 72 heures



1- Prescription faite par le médecin hospitalier ou le médecin traitant

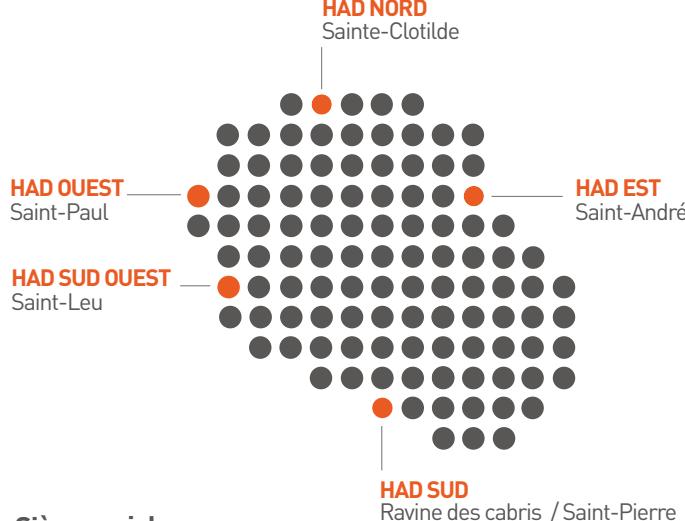
2 - Accord du patient et de sa famille avec la présence de la famille, avec nécessité d'un proche présent à domicile.

3 - Pré-admission
Évaluation de l'état de santé du patient et de son domicile par les professionnels de l'ASDR

4 - Information au médecin traitant et au médecin hospitalier après validation du médecin coordinateur

5 - Coordination à domicile
avec l'ensemble des intervenants (infirmiers, médecins traitants, kinésithérapeutes, orthophonistes,...)

6- Admission du patient en HAD
Supervision de la prise en charge globale par l'infirmier coordinateur de l'HAD



Siège social
131 route du Bois de Nèfles
97490 Sainte-Clotilde

Contactez-nous

0262 20 28 20

Fax :

0262 45 74 59

www.asdr.asso.fr
MSS : had@asdr.mssante.fr
Mail : had@asdr.asso.fr

CRITÈRES D'ADMISSION EN HOSPITALISATION A DOMICILE

- Assistance respiratoire
- Nutrition parentérale
- Nutrition entérale
- Traitements intraveineux
- Soins palliatifs
- Chimiothérapie anticancéreuse
- Surveillance post chimiothérapie
- Surveillance d'aplasie
- Surveillance de radiothérapie
- Prise en charge de la douleur

- Pansements complexes
- Post traitement chirurgical
- Rééducation orthopédique
- Rééducation neurologique
- Soins de nursing lourds
- Education du patient et/ou de son entourage
- Sortie précoce de chirurgie
- Autres traitements

PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE ET SOCIALE (CRITÈRES ASSOCIÉS)

- Besoin d'écoute et de soutien psychologique du patient et de sa famille
- Epuisement familial
- Mise en place des dispositifs d'aides à domicile
- Soutien à l'organisation familiale



COORDINATION DU PROJET DE SOINS HOSPITALIERS AU DOMICILE

CERTIFIÉ PAR LA HAS
**QUALITÉ &
SECURITÉ**
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

L'ÉQUIPE DE COORDINATION HAD

L'INFIRMIER

Assure la mise en œuvre du projet de soins et le suivi. Collabore avec l'équipe libérale. Assure un appui technique, la formation et l'encadrement des libéraux sur le terrain

LE PSYCHOLOGUE

Propose une écoute et un soutien psychologique au patient et/ou à son entourage

LE PHARMACIEN

Organise avec son équipe et selon les besoins du patient : l'installation de l'équipement médical du domicile, les livraisons hebdomadaires du matériel, des dispositifs médicaux et des médicaments.



LE MÉDECIN

Coordonne les soins avec le médecin traitant, prescripteur principal et les médecins hospitaliers ou spécialistes. Assure une astreinte téléphonique 7J/7 et 24H/24.

LE TRAVAILLEUR SOCIAL

Évalue les besoins et accompagne la mise en œuvre des différentes aides possibles. Assure un lien entre les réseaux existants.

LE DIETETICIEN

Conseille et assure le bon suivi nutritionnel du patient pendant toute la durée de la prise en charge.

LE RÉEDUCATEUR

Coordonne l'activité des professionnels libéraux en charge du projet de rééducation du patient.

L'ÉQUIPE LIBÉRALE



LE MÉDECIN TRAITANT

Fait les visites à domicile sur demande en moyenne une fois par semaine. Prescrit les traitements*. Travaille en collaboration avec le médecin coordinateur de l'HAD.

LES PROFESSIONNELS PARAMÉDICAUX

Assurent les soins prescrits par le médecin en collaboration avec l'équipe HAD.

LE LABORATOIRE

Effectue les analyses prescrites* par le médecin. Les prélèvements sont faits par l'infirmier libéral.